

Annual report 2004 : Forum des Amis du Pacte Mondial en France

The French network was officially launched, under the name of *Forum des Amis du Pacte Mondial en France*, on January 27th, in the Presidential Elysées Palace, in presence of the French President Jacques Chirac and the General Secretary Kofi Annan. On that occasion, most of the 210 French entrepreneurs, who had signed the Global Compact (GC) in 2003 were present to support the creation of this Forum and to agree on an action plan for 2004.

This document reports 4 chapters :

1. Promotion of the GC
2. Organization for France
3. Information to GC French members
4. International involvement

I. Global Compact Promotion in France

I. **Growth of the number of GC members**

To start with numbers, the Forum is proud to report that the number of members moved from 210 at the beginning of the year to 360 at the end of 2004 ; practically all new members are SMEs, which substantially influence the internal life and exchanges in many respects (assistance to write down best practices, information, no understanding of English...), leading to changes to be implemented in 2005.

Only a few members (around 20) had transmitted their best practice/ CoP to the GC website in January 2004. Thanks to our e-mailing and the creation of the French GC website (see below § 3.a), more than 80 documents/links from the members were collected, which are to be found either on the GC website or the French Forum's website. A nice progress but which shows that much remains to be done.

2. **Events organized by the French network during the year 2004**

2.1. **Launch of the Forum January 27th**

On January 27th at the Palais de l'Elysées with President Chirac and General Secretary Annan, the French Forum (see above) was launched. Both announced to more than 200 CEOs GC members the start of the *Forum des Amis du Pacte Mondial en France*. The choice was made to start with a flexible entity without a legal form, the Forum being hosted by l'Institut de l'entreprise. In annex is the summary of the meeting.

A *Comité d'Orientation* (Steering committee) composed of 14 chairmen and CEOs was created to steer the Forum. The first chairman, Bertrand Collomb, chairman of Lafarge, presented the 2004 priorities : networking of best practices, launch of a dialogue with NGOs, coaching SMEs in setting up case studies and organization of a national conference in Fall 2005.

2.2. **January 26th**

On January 26th at the Ministry of Economy and Finance, in presence of the Minister, we welcomed the Policy Dialogue on Transparency and the Fight against corruption with 150 participants from 20 countries (GC members representatives, governments, Trade Unions, international institutions and NGOs). A recommendation was presented by the Minister to the President and the General Secretary at the meeting of the 27th : he stressed that transparency concerns, indeed, all GC principles and that it is a *sine qua non* condition for a true dialogue with stakeholders ; that is why exchanging best practices is essential.

2.3. Dialogue with NGOs

Three meetings, gathering 60 GC members entrepreneurs each, were organized at the Institut de l'entreprise around, in each case : the Chairman/CEO of a large enterprise and the leader of a known NGO linked in a partnership ; the purpose being to tell the participants that exchanging with NGOs can be beneficial to both. We had :

- Carrefour and International Federation for Human Rights in France,
- Lafarge and WWF International
- EDF and Transparency International France (TI) ; at the last minute, the Chairman of EDF could not come and the President of TI made a presentation of the 10th principle.

Each session started with a presentation by the Chairman/CEO and the NGO leader on the benefits, without hiding the difficulties of the partnership, and was followed by a Q&A period.

In 2005, the Dialogue with NGOs goes on.

Summary of the meetings are joined in annex.

2.4. Meetings in provinces

Conferences were organized in Lille and Lyon. (See under Chapter 2 §2).

3. GC presentation to large entities in members' premises

Konrad Eckenschwiller, Permanent Representative of the GC in France, was invited to make two presentations of 30 minutes with then a Q&A session :

- to the executives in charge of sustainable development at the AFD (Public Agency contributing to financing projects in 80 developing countries) ;
- To the 200 top executives of the RATP (Paris Transport Authority) to tell them how and why to introduce the GC 10 principles in their day-to-day professional behaviour.

II. Organization for France

1. Comité d'orientation – Comité de pilotage

Under the *Comité d'orientation* (steering committee - See above Chapter I §2.1) composed now of 14 chairmen (7 MNEs, 7SMEs), a *Comité de pilotage* (Management committee) was set up at working level, composed of the 14 or the personal representative (sherpas) of each of the 14 above.

This management committee had its first meeting on March 16th and met 4 times in 2004, with an agenda and preparatory documents sent in advance in order to allow a serious decision making process and to prepare propositions for the steering committee. It takes decisions regarding the Forum's day-to-day activities and debates on non major subjects requiring an answer.

Konrad Eckenschwiller, Permanent Representative of the GC in France is part of the *Comité de pilotage* ; there is also one person, Isabelle Guyot, dedicated to the GC full time, who assists K. Eckenschwiller in the daily operations.

2. Regional platforms

Most of the GC members are SMEs and are more and more located in different French provinces. The *Comité d'orientation* proposed to create regional platforms of the national Forum to be closer to the SMEs. They are set

up around a leading local businessman, member of the GC, a local business school and/or a local engineering school, and the local representative of the Ministry of Trade and Industry.

The first objective is to have each entrepreneur writing, with the assistance of students, his yearly best practice before communicating on it.

Through regular meetings, the local firms can express their opinions and discuss with one another about concrete subjects related to the GC. A few students from each school will make research at their University on pre-defined subjects. Then, they will analyse the actions of the said enterprise and help the management to make progress in the area. Then, it is intended to write a case study or at least examples of best practices.

Around 60 GC members are already taking part in the 2 regional platforms created in 2004 (Lille and Lyon). In 2004, 3 meetings have been organized in Lille and 2 in Lyon, with participation from a delegate from Paris office, gathering a certain number of local GC members.

Other regional platforms will be created in 2005.

3. *New database of the GC French members*

In May 2004, the website (see below Chapter 3 §1) was considerably improved with a new database, in French, accessible from 4 criterias : alphabetical, regional, sectorial and Global Compact principles. It provides basic information on each GC member and its best practices/CoP. Each GC member has now the possibility to submit its best practice/ CoP on the GC website as well as on the Forum's website (only French-written documents). It is recommended to submit to both.

III. Information to the GC members

1. *Creation of the Forum's website www.pactemondial.org*

In January 2004, the French Forum launched its website www.pactemondial.org . All texts are French-written and provide GC information, which are relevant to the French members, and news from the Forum : agenda, summary of the different meetings, translations made to help the GC members (see below) Updated regularly, it provides essential information in order to make the French Forum lively.

2. *Translations from essential information from GC Office into French*

A dozen of translations were done and transmitted to the GC members through the website or e-mail. A majority of French members do not speak English and therefore are unable to read the documents coming from New York. The task of translation, done by the Paris office, is essential for them in order to be active in the GC. All translations (Guidance note on CoP, Turning the 9 principles into practice, Use of the logo, Intégrity measures, the 10th principle, Leaders Summit preliminary report, GC Challenge...) are accessible on the French website. Some documents were intentionally not translated because of their length. In such cases, the texts were of course summarized in a maximum of 2 or 3 pages, dimension readable by a SME entrepreneur.

3. *Regular e-newsletters in French*

In 2004, 5 newsletters have been sent to all GC members by e-mail. The first part informs on the Forum's news (agenda, decisions regarding the French network, launch of regional platforms...) ; the second part provides some practical information such as translations, guides to implement the GC ; the third part provides information about or from the GC Office in New York. The e-newsletter is linked to the Forum's website. All documents can be found on the website.

Newsletter N°5 is in annex as an example.

4. Contacts to GC members

In the French GC office, approximatively a dozen of phone calls/ e-mails are treated daily, amount which is steadily growing. We also organize personal meetings to answer specific questions from members. Most questions concern the writing of the best practices/ CoP, specially from SMEs. We assist them to work out their best practice and to write it down (see also above collaboration with students).

IV. International involvement

1. Meeting New York June 24th

41 French entrepreneurs, together with Konrad Eckenschwiller, participated in the New York leaders Summit on June 24th.

2. Meeting London November 4-5th

Konrad Eckenschwiller represented the Forum at the London Networks meeting from November 4-5th and participated actively in the decision to create a framework for “formal networks”, France being selected to be in “Group One”.

3. Relationship with G. Kell/ A. Stadler

During the year, a regular exchange of messages, by telephone, e-mail or letter, took place with the Head of the GC office to improve communication and to achieve a fully satisfactory level of mutual understanding.

~ ~ ~

ANNEX

Annex 1: Meeting January 26-27th 2004

Annex 2 : Dialogue with NGOs : One meeting report

Annex 3 : One example of translation (Integrity measures)

Annex 4 : Newsletter N°5 from December 2004



Pacte Mondial

Compte rendu des rencontres des 26 et 27 janvier 2004 à Paris

- **Réunion de l'ONU sur le thème de la «
Transparence financière et lutte contre la corruption »
Paris, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,
les 26 et 27 janvier 2004**

Près de 150 dirigeants, adhérents et sympathisants du Pacte Mondial des Nations Unies étaient réunis pour travailler sur le thème « transparence et lutte contre la corruption » lors de ces deux journées d'échanges organisées par l'ONU à Bercy. Les participants, venus de plus de 20 pays et représentant les entreprises adhérentes, gouvernements, syndicats, institutions internationales et ONG, ont étudié la manière d'ajouter un 10^e principe au Pacte Mondial. Le Secrétaire Général des Nations Unies avait en effet proposé que les engagements pris par les membres du Pacte en termes de droits de l'homme, de droit du travail et d'environnement soient complétés par un engagement en faveur de la lutte contre la corruption. Un processus de consultation avec les adhérents est actuellement en cours, et une décision devrait être annoncée lors de la réunion des dirigeants des entreprises adhérentes prévue le 24 juin 2004 à New York.

En ouverture de la conférence, le Ministre de l'Economie Francis Mer souligne l'attachement des autorités françaises au principe de responsabilité des entreprises comme instrument de régulation de l'économie de marché. Il tient aussi à apporter son soutien à l'introduction d'un 10^e principe, qui « sera un signal clair et positif de l'engagement des acteurs » à lutter réellement contre la corruption. Lui succédant à la tribune, le directeur exécutif du Bureau du Pacte Mondial à New York, Georg Kell, invite également les entreprises adhérentes au Pacte à démontrer que des initiatives volontaires peuvent produire des résultats tangibles. Errol Mendes, professeur à l'Université d'Ottawa, décrit ensuite aux participants la nocivité économique, sociale et politique de la corruption, véritable « cancer » des pays en développement. Il souligne que l'efficacité de la lutte contre la corruption conditionne pour une large part la réussite de la mise en œuvre des neuf autres principes du Pacte Mondial sur les droits de l'homme, le droit du travail et la protection de l'environnement.

Les autres interventions de la journée de lundi ont permis de rappeler que plusieurs importantes initiatives avaient été prises récemment en termes de transparence et de lutte contre la corruption. Le gouvernement britannique a ainsi initié en 2002 le projet EITI (Extractive Industry Transparency Initiative), par lequel des compagnies pétrolières et minières s'engagent à publier les sommes versées aux autorités dans le cadre de contrats d'extraction. Vingt grandes banques internationales, réunies au sein de l'International Finance Corporation, ont également spécifié des critères sociaux et environnementaux pour l'octroi de prêts dans les pays en développement. Enfin, une Convention sur la corruption a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2003.

La matinée du mardi 27 est plus particulièrement consacrée à l'opportunité d'étendre le champ du Pacte Mondial. Georg Kell rappelle que l'ONU a étudié la possibilité d'inclure un engagement contre la corruption au moment du lancement du Pacte en juin 2000. Il souligne que cette question est devenue encore plus urgente après le 11 septembre 2001. Certains participants estiment que la formulation proposée, « les entreprises s'engagent à lutter contre la corruption sous toutes ses formes », passe sous silence la responsabilité des gouvernements. Beaucoup expriment par ailleurs leur crainte que l'adoption d'un 10^e principe ouvre la porte à l'extension indéfinie du Pacte. Georg Kell rappelle alors que le Secrétaire Général des Nations Unies s'est personnellement engagé à ce que le Pacte Mondial soit limité à 10 engagements ; et il souligne que le texte de ce 10^e principe sera le résultat d'un consensus entre la majorité des différentes parties prenantes.

Officialisation du Forum des Amis du Pacte Mondial en France Paris, Palais de l'Élysée, 27 janvier 2004

Première partie (15h15 – 16h30) : les dirigeants des entreprises françaises adhérentes

Jérôme Monod souhaite la bienvenue aux 220 chefs d'entreprises françaises présents dans la salle, et qui, pour la très grande majorité d'entre eux, ont adhéré au Pacte Mondial au cours des douze derniers mois. Il rappelle le programme de l'après-midi, et présente tour à tour les différents orateurs de cette première partie.

Georg Kell, directeur exécutif du Bureau du Pacte Mondial à New York, se réjouit du grand succès de la campagne de promotion du Pacte en France. Il donne quelques informations sur la situation dans d'autres pays européens et manifeste son espoir que les 9 principes du Pacte seront bientôt complétés par un 10^e sur la transparence financière et la lutte contre la corruption. Il reconnaît qu'un certain temps doit être donné aux entreprises pour avoir la possibilité de communiquer leurs réactions, en particulier sur la rédaction précise de l'article. Un calendrier possible serait de soumettre des premières réponses avant la fin du mois d'avril, afin de pouvoir tenir un premier débat général à l'occasion de la réunion des dirigeants des entreprises adhérentes du 24 juin 2004 à New York.

François Roussely, président d'EDF, explique pourquoi EDF a, dès juillet 2000, adhéré avec enthousiasme au Pacte Mondial, dont la philosophie entre « en résonance » avec sa culture d'entreprise. Cette adhésion a conduit EDF à approfondir sa réflexion sur le développement durable et à coopérer plus étroitement avec les agences des Nations Unies (« Droit à l'énergie »). Le Pacte Mondial a en effet exercé un indéniable effet de levier et d'accélérateur pour certains projets dans lesquels EDF s'est impliqué, par exemple à Madagascar ; il a également aidé à faire connaître et à valoriser des initiatives comme le concours interne des « Trophées du développement durable », qui a mobilisé en 2003 les salariés du groupe autour de 500 projets.

Thierry Desmarest, président de Total, présente une synthèse des conclusions du groupe de travail qui, pendant plus d'un an, s'est réuni dans le cadre de l'Institut de l'entreprise sur le thème « Les entreprises dans la mondialisation ». Vingt grandes entreprises ont participé à ces travaux, en présentant chacune une étude de cas décrivant une expérience d'internationalisation qu'elles jugeaient exemplaire. Par delà les spécificités propres à chaque cas, Thierry Desmarest résume les six facteurs de succès favorisant une implantation pérenne et réussie :

- favoriser l'approche partenariale et la recherche d'équilibre entre les intérêts réciproques ;
- partager les savoir-faire et les technologies en organisant les transferts appropriés ;
- contribuer au développement des nouveaux marchés domestiques et aider les économies à accéder à des marchés extérieurs ;
- comprendre et respecter les cultures et la souveraineté des pays d'accueil ;
- respecter les personnes et aider à leur développement professionnel et humain ;
- traiter les questions d'environnement avec la même exigence, quel que soit le pays d'implantation.

Deux présidents de PME présentent ensuite brièvement leur société, avant d'exposer les « bonnes pratiques » qu'ils y mettent en œuvre.

Philippe Joffard, président de Lafuma (1600 personnes, produits « outdoor »), propose de mettre son expérience dans le développement durable à la disposition de PME qui le désirent et expose 2 exemples d'aide à la réinsertion de jeunes à travers le soutien que son entreprise apporte à 2 associations accueillant chaque semaine 500 enfants.

Yves Bernheim, président de IRH Environnement (500 personnes, services techniques dans l'environnement), décrit sa culture d'entreprise, fondée sur le partage du savoir-faire technique ; elle se traduit par l'accueil de très nombreux stagiaires, des contributions bénévoles à l'enseignement universitaire et des actions de coopération internationale à travers le soutien à des associations à but non lucratif.

Bertrand Collomb, président de Lafarge, se réjouit que la France soit, à ce jour, le premier pays au monde pour les entreprises adhérentes au Pacte Mondial (elles y sont au nombre de 234), et souligne que les entreprises se sentent d'autant plus engagées dans cette action qu'elles y ont adhéré volontairement. Il explique le rôle du Forum des Amis du Pacte Mondial en France, structure sans personnalité juridique abritée par l'Institut de

l'entreprise, dont il a accepté de présider le Comité d'orientation ; ce Comité, qui vient de tenir sa première réunion, compte 14 membres, et rassemble à parité des présidents de grands groupes et des présidents de PME. Bertrand Collomb rend ensuite publiques les quatre grandes orientations arrêtées par le Comité d'orientation pour la période 2004-2005 :

- la mise en œuvre de l'engagement pris par chaque entreprise de communiquer chaque année une nouvelle « bonne pratique », qui sera portée à la connaissance des autres membres du Pacte Mondial par une mise en réseau ; il rappelle que la présentation de cette bonne pratique rédigée en français (et si possible en anglais) ne doit pas excéder 500 mots;
- l'organisation d'une grande rencontre permettant de rassembler l'ensemble des adhérents au Pacte Mondial ; ces rencontres auront vocation à se tenir tous les 15 à 18 mois ;
- le lancement d'un dialogue avec des ONG ;
- la mise en place d'une aide aux PME pour la réalisation de « cas ».

Il termine son intervention en rendant hommage à l'action de Jérôme Monod en faveur de la diffusion du Pacte Mondial en France.

Pour terminer cette première partie, Jérôme Monod ouvre le débat avec la salle en demandant aux chefs d'entreprise de poser les questions aux orateurs ou d'intervenir pour présenter des « bonnes pratiques » qui leur paraissent mériter d'être rendues publiques. Onze interventions très variées et souvent très instructives trouvent place avant la pause.

Seconde partie (17h – 17h45) : après l'arrivée des 150 participants à la réunion ONU sur la transparence financière et la lutte contre la corruption au Ministère des Finances et en présence du Président de la République et du Secrétaire Général des Nations Unies

Jérôme Monod ouvre cette seconde partie en rendant compte au Président de la République et au Secrétaire Général des Nations Unies des résultats de la mission qui lui a été confiée voici un an : le nombre d'entreprises signataires du Pacte Mondial est passé de 8 en janvier 2003 à 234 grandes, moyennes ou petites entreprises au 27 janvier 2004. Il insiste sur le fait que les entreprises sont « de plus en plus sensibles, pour elles et pour les autres, aux nécessités d'une économie socialement responsable et au développement durable ». Il observe que la tâche n'est pas terminée, dans la mesure où un 10^{ème} principe concernant la transparence financière et la lutte contre la corruption devrait être ajouté ; il se réjouit que Bertrand Collomb, président de Lafarge et du Conseil International des Entreprises pour le Développement Durable (WBCSD), ait accepté d'animer le Forum des Amis du Pacte Mondial en France.

Francis Mer, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, rend compte de la conférence que la France vient d'accueillir à Bercy autour du thème « transparence financière et lutte contre la corruption ». Cette conférence a rassemblé pendant un jour et demi 150 participants de plus de 20 nationalités différentes, issus pour la moitié des entreprises, et pour l'autre moitié des ONG, institutions internationales, associations et gouvernements. Il souligne que l'impératif de transparence concerne en réalité l'intégralité des principes du Pacte Mondial et que la transparence est la condition *sine qua non* d'un dialogue « vrai » entre les parties prenantes, d'où l'importance de l'échange de « bonnes pratiques ». Concernant la lutte contre la corruption, le Ministre observe que si une réglementation internationale est indispensable, elle ne suffit pas. Le Pacte Mondial, démarche volontaire, suscite, à cet égard, dans les entreprises, l'émergence d'une culture comportementale autour de valeurs simples et incontestables. Il souhaite donc, même si les débats n'ont pas permis une conclusion définitive, qu'un 10^{ème} principe concernant la lutte contre la corruption soit ajouté au Pacte Mondial.



Compte-rendu du déjeuner présentant le partenariat WWF - Lafarge 21 septembre 2004 A l'Institut de l'entreprise

Dans le cadre des « Dialogues avec les ONG », Michel Bon, Président de l'Institut de l'entreprise, accueille Claude Martin, Directeur général du WWF International, et Bertrand Collomb, Président de Lafarge, venus exposer les caractéristiques de leur partenariat.

En tant que Président du Comité d'orientation du Forum des Amis du Pacte Mondial, Bertrand Collomb rappelle l'adoption, lors la réunion du 24 juin à New York, du 10^{ème} principe sur la lutte contre la corruption rédigé suivant la contre-proposition de rédaction par le Forum français. Il rappelle également l'engagement de chaque adhérent à transmettre une bonne pratique par an à l'ONU (outre le respect des 10 principes).

Lafarge et son Président, **Bertrand Collomb** sont engagés depuis longtemps dans le développement durable, motivés par les enjeux liés à l'activité du groupe. Dans une optique d'amélioration des performances environnementales, il leur est apparu intéressant de travailler avec le WWF, qui selon Bertrand Collomb est « *une organisation constructive qui accepte de travailler avec les entreprises* ». De plus, la préservation de la biodiversité, un des domaines d'expertise du WWF, rejoignait les préoccupations de Lafarge sur la problématique de l'exploitation des carrières. En mars 2000, un partenariat était lancé avec des objectifs d'amélioration des performances environnementales (notamment définition d'objectifs et d'indicateurs, et engagement de réduction des émissions de CO₂) et un financement du programme de restauration des forêts du WWF. En novembre 2001, Lafarge annonce avec le WWF son engagement de réduire ses émissions de CO₂, et publie son premier rapport développement durable avec en première page le partenariat avec le WWF ; celui-ci rapporte les questions et les défis de l'entreprise pour une meilleure acceptation des parties prenantes de l'entreprise. En décembre 2002, le partenariat est reconduit pour 3 ans dans un objectif commun d'élever les standards environnementaux du secteur.

Selon Bertrand Collomb, il y a un avantage compétitif à être à la pointe en matière de respect de l'environnement. Il est préférable « *d'être du côté de ceux qui améliorent et non de ceux qui détériorent* ». Les facteurs de succès d'un tel partenariat sont les suivants :

- Percevoir le partenariat comme un vrai engagement de l'entreprise (au niveau du président et de ses équipes de direction) et non comme une opération de communication ;
- Accepter le dialogue et la transparence pour obtenir la confiance réciproque ;
- Obtenir des résultats concrets et mesurables (en global ou en local) ;
- Accepter les désaccords (sur la comptabilisation des réductions des émissions par exemple) ;

Les difficultés à surmonter sont :

- Accepter des points de vue différents ;
- Etre à la fois dans l'émotionnel et dans le concret (résultats chiffrés) ;
- Faire face au scepticisme ;

Selon lui, le partenariat a été un grand succès ; il a fait progresser l'entreprise et il a montré en interne les efforts concrets de Lafarge pour réduire ses émissions de CO₂. Le partenariat devrait être prochainement renouvelé sur la base de la poursuite des travaux déjà engagés sur le changement climatique et le lancement de nouveaux travaux notamment sur la construction durable, pour une approche de la construction plus respectueuse de l'environnement et des hommes.

Claude Martin, depuis 33 ans au sein du WWF et 11 ans en tant que Directeur général, donne quelques détails sur le WWF : crée en 1961, actif dans 100 pays, un budget de 400 millions d'euros par an, 4000 experts dans le monde entier. Un des objectifs du WWF est de faire naître la discussion entre des secteurs et même des gouvernements qui, à cause de tensions régionales, n'ont pas ou plus de relations. Le WWF devient coordinateur en rassemblant les différents acteurs et intervient auprès des communautés locales. Claude Martin est conscient de la nécessité de nouer des partenariats car une ONG ne peut pas faire bouger le monde seule.

Le partenariat avec Lafarge est selon lui « *le plus intéressant, complet et complexe* ». La relation de confiance entre les dirigeants des deux entités est primordiale pour obtenir de bons résultats. Un des objectifs du WWF était de changer les standards du secteur. Depuis le premier partenariat avec Lafarge, le WWF a élargi ses relations à d'autres entreprises.

A propos des difficultés rencontrées, Claude Martin expose les critiques émises par les autres ONG (s'allier avec « l'adversaire »), mais également la pression en interne ; une des clés est la mise en place de règles d'engagement nécessaires au bon fonctionnement du partenariat : comment traiter la « marque WWF » en interne chez Lafarge ? Comment parle-t-on des difficultés ou des réussites ? Se mettre d'accord sur un code de communication avant l'exposition au public est nécessaire.

Débat avec la salle :

Yves Medina, PwC : Est-il difficile pour le WWF d'être à la fois auditeur et partenaire ?

Claude Martin : Le WWF n'est pas expert en cimenterie. Ce n'est pas un agent de contrôle dans le détail et le plus dur était de créer les indicateurs et les référentiels. Il est impossible de certifier Lafarge dans toute son activité.

Konrad Eckenschwiller, représentant permanent du Pacte Mondial : Avec 400 millions d'euros de budget et 4000 experts, le WWF n'est-il pas plus proche d'une multinationale que d'une PME ? Avez-vous des engagements avec les PME ?

CM : En effet, le WWF a des partenariats internationaux avec les multinationales mais aussi des projets nationaux ou locaux avec de plus petits partenaires.

Jean-Claude Andreani, Burgeap : Pourquoi aller vers une ONG plutôt que vers des experts techniques ou un bureau d'études pour la « certification environnementale » ? L'ONG est-elle prestataire de services ?

Bertrand Collomb : La philosophie du développement durable n'est pas un problème d'ordre technique mais d'abord d'ordre social et sociétal. Il existe un décalage entre ce que nous faisons et la perception de ce que nous faisons. L'objectif est donc de faire le pont entre des approches différentes.

CM : Le WWF travaille aussi avec des bureaux d'études pour les questions techniques. Notre avantage se situe au niveau de la communication.

Témoignage de Philippe Joffard, Lafuma qui a un partenariat avec WWF France (dont l'équipe restreinte est plus à même de travailler avec les PME). Les objectifs de progrès ont été déterminés par un cabinet de consultant ; le WWF a un rôle d'indicateur et travaille sur les plans de progrès.

BC : De nombreux salariés ont des attentes en termes de développement durable. Le discours sur l'environnement peut être accueilli avec scepticisme, mais grâce aux intervenants extérieurs tel que le WWF, il est alors plus facile de convaincre du bien-fondé de la démarche, de la cohérence et du sérieux de l'entreprise.

Paul Schiettecatte, Entreprise et Personnel : Y a-t-il des zones géographiques où il est plus facile de créer des partenariats ?

BC : Le partenariat avec WWF est un partenariat global avec des partenaires locaux. Certains pays, tel que le Japon, n'ont pas la culture de l'ONG. Lorsqu'il y a un problème concret au plan local, il est traité à ce niveau grâce au dialogue avec les entités locales pour éviter une aggravation du problème.

Patrick d'Humières, Man-Com Consulting : Y a-t-il eu des échecs de partenariats avec WWF ? Quelle est la contrepartie du partenariat ?

CM : Il y eu des échecs de partenariats avec des entreprises très décentralisées au niveau national. Seule la coopération avec Coca-Cola USA fut possible car cette entreprise est perçue de manière très différente dans les autres pays (forme d'impérialisme). Et pour répondre à votre 2^{ème} question, il y a des discussions pour définir les objectifs du partenariat.

Jean-Pierre Boisivon, Institut de l'entreprise : Que pensez-vous de la philosophie du Pacte Mondial qui peut paraître peu contraignant ?

CM : Avant juin 2004, la démarche n'était pas très visible et plutôt centrée sur l'environnement. Le 24 juin à New York, c'était la première fois que de nombreuses entreprises s'engageaient de manière effective sur tous les

Annex 2

principes. Le Pacte Mondial peut devenir une sorte de standard dans les pays où les indicateurs de développement durable, tel que le GRI, sont peu utilisés.

BC : Le Pacte Mondial ne rassemble pas les entreprises qui ont des bons résultats en termes de développement durable mais plutôt celles qui s'engagent dans une démarche de progrès. Si une entreprise montre un comportement contraire à la philosophie du Pacte, le règlement du problème se fera au niveau local (système de peer-review envisagé) et non pas selon un tribunal onusien.

Plus d'informations sur le partenariat sur : www.lafarge.com

Principes d'intégrité du Pacte Mondial

Traduction de Global Compact Integrity Measures

I Contexte

Le Pacte Mondial (PM) est une initiative volontaire de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ("corporate citizenship") qui cherche à faire progresser collectivement les principes universels grâce à l'engagement avisé (*self-enlightened*) de chaque participant. De ce fait, le PM n'est pas destiné à contrôler ou mesurer les performances de ses participants d'autant plus qu'il n'a ni le mandat ni les ressources nécessaires. Néanmoins, il est apparu important de mettre en place des procédures transparentes qui protégeraient l'intégrité des Nations Unies et de l'initiative du Pacte dans sa globalité.

Les mesures sont les suivantes :

2 Utilisation abusive de la notoriété de l'ONU et/ou du Pacte Mondial

Les "UN Business Guidelines" (<http://www.un.org/partners/business/otherpages/guide.htm>) contiennent les principes généraux concernant la coopération de l'ONU avec les entreprises et les réserves sur l'utilisation du nom et du logo des Nations Unies. Ces principes s'appliquent aux entreprises qui adhèrent au PM et peuvent être invoqués dans les cas où des adhérents utiliseraient l'association de leur entreprise avec le PM (ou l'ONU) à des fins autres que celles de l'initiative du Pacte.

La procédure d'utilisation du logo Pacte Mondial est la suivante :

- Le logo PM est protégé en droits de reproduction (copyright-protected) et peut être utilisé par des tiers externes à l'ONU seulement si ceux-ci ont obtenu une permission écrite de la part du bureau Global Compact de New York.
- La permission d'utilisation du logo PM sera accordée si les conditions suivantes sont remplies :
 - Le logo est utilisé SEULEMENT dans le cadre des activités liées au PM ;
 - Il ne doit pas être utilisé à des fins commerciales de quelque nature, incluant, mais non strictement, la publicité imprimée ou électronique, les relations publiques, la promotion des produits et/ou services, et la certification.
- Dans aucune circonstance, le logo ne peut être utilisé comme élément graphique permanent, carte de visite ou tout autre imprimé. De plus, le logo PM ne peut être utilisé comme un composant du logo ou tout autre élément de la marque de l'entreprise.

La permission ne sera PAS accordée si le contexte de l'utilisation du logo suggère que ce soit un certificat ou un cachet d'approbation pour des activités, des services et/ou des produits.

Toutes les demandes concernant l'utilisation du logo PM doivent inclure une description détaillée de l'utilisation souhaitée du logo et être envoyées par écrit (e-mail, fax ou lettre) à l'adresse suivante :

Bureau Global Compact
 United Nations,
 New York, NY 10017
 e-mail : globalcompact@un.org
 Fax: 001 212-963-1207

Le bureau Global Compact de New York se réserve le droit de prendre des mesures appropriées dans l'éventualité du non-respect de cette procédure. Dans les cas litigieux, cela peut entraîner l'exclusion du participant de la liste des adhérents.

3 Refus de soumettre la communication sur le progrès

La procédure du PM concernant la communication sur le progrès implique que les participants, sur une base annuelle, communiquent à leurs parties prenantes (« *stakeholders* ») leurs progrès dans la mise en œuvre des principes du Pacte. Le guide de la communication sur le progrès est disponible sur le site Global Compact de l'ONU et, traduit en français, sur celui du Forum (<http://www.pactemondial.org/index.php?id=330>). Les descriptions de cette communication sur le progrès doivent être soumises au bureau Global Compact et/ou sur le site internet du réseau local (Forum des Amis du Pacte Mondial en France) ; les adhérents peuvent également soumettre un lien vers un document internet.

Un adhérent qui n'aura pas soumis un lien ou une description de communication sur le progrès sur le site Global Compact de l'ONU et/ou sur le site du réseau local avant le 30 juin 2005 ou au plus tard dans les deux ans suivant son adhésion au PM, sera radié de la liste des participants jusqu'à ce qu'une soumission soit faite. De plus, l'adhérent ne sera pas autorisé à participer aux événements du PM, y compris les activités du réseau local. Le bureau Global Compact de New York se réserve le droit de publier les noms des adhérents qui auront été retirés de la liste.

La même procédure sera appliquée aux participants qui auraient déjà communiqué leurs progrès mais qui laisseraient passer deux ans ou plus sans soumettre un lien ou une description de leurs dernières actions de la communication sur le progrès.

Pour les entreprises (PME et TPE) qui ne publient pas de rapport d'activité ou de documents extérieurs, l'engagement se porte alors sur la soumission d'une bonne pratique par an. Pour celles qui publient ce type de document, une bonne pratique doit être naturellement soumise chaque année, en plus de la communication sur le progrès.

4 Manque d'intention d'améliorer ses performances

Le PM accueille tous les participants qui s'engagent à mettre en pratique les principes que ce soit à travers la formation, le dialogue, les projets, les améliorations des processus et/ou divers autres moyens.

Cependant, si une entreprise adhérente avait un comportement tel qu'il minerait soit les efforts entrepris par les autres, soit l'intégrité de l'initiative dans son ensemble, les mesures de correction suivantes seront prises : l'objectif de ces mesures est d'assister l'entreprise à aligner son comportement sur l'engagement qu'elle a pris en adhérant au PM.

Lorsqu'une plainte est déposée par écrit au bureau Global Compact, celui-ci va s'efforcer de :

- a. utiliser ses bons offices pour encourager une issue favorable à la plainte ;
- b. transmettre la question à une ou plusieurs des organisations onusiennes qui sont les gardiens des principes pour l'action, l'assistance ou les conseils ;
- c. demander au réseau PM du pays concerné ou à une autre organisation adhérente au PM d'assister à la recherche d'une solution.

Le bureau Global Compact s'engage à apporter une procédure transparente et juste pour les parties impliquées. Afin de promouvoir une résolution positive de la plainte, ni le bureau Global Compact, ni les agences de l'ONU ne feront des déclarations publiques concernant d'éventuelles plaintes avant que celles-ci ne soient résolues.



Forum des Amis du Pacte Mondial en France

Lettre d'information N°5 décembre 2004

Cette lettre d'information renvoie au site Internet du Forum des Amis du Pacte Mondial en France www.pactemondial.org (site hébergé par l'Institut de l'entreprise). Régulièrement mis à jour, il est le moyen le plus pratique d'obtenir des informations sur le Forum.

Au 1^{er} décembre 2004, le Forum des Amis du Pacte Mondial en France compte **363 membres**.

Actualités du Forum

- Réunion des réseaux Global Compact à Londres 4-5 novembre 2004

Les 4 et 5 novembre 2004, le bureau Global Compact a organisé une réunion des représentants de chacun des principaux réseaux pour débattre des évolutions à prévoir pour l'avenir du Pacte Mondial. Le Forum des Amis du Pacte Mondial en France a été sélectionné avec d'autres réseaux pour tenir un rôle pilote et initier une plus grande indépendance des réseaux nationaux.

[Lire le compte-rendu de la réunion de Londres](#)

- « Dialogues avec les ONG » : Transparence International (France) 3 novembre 2004

Le 3^{ème} déjeuner « Dialogues avec les ONG » s'est déroulé à l'Institut de l'entreprise le 3 novembre autour de Daniel Lebègue, Président de [Transparence International France](#) devant une cinquantaine de dirigeants d'entreprises adhérentes. Son intervention avait pour thème : « Le 10^{ème} principe : prévention de la fraude et de la corruption, où en sommes-nous ? »

[Lire le compte-rendu](#)

- Réunion de l'antenne régionale Rhône-Alpes 23 novembre 2004

La 1^{ère} réunion de l'antenne régionale Rhône-Alpes avec les adhérents autour de Biomérieux – entreprise leader régionale –, de la DRIRE, de l'école d'ingénieurs Centrale Lyon et de l'école de gestion EM Lyon, s'est déroulée le 23 novembre chez Biomérieux. Après les présentations de l'intégration du Pacte Mondial par 3 entreprises adhérentes de la région, les participants ont échangé leurs projets de bonne pratique annuelle, notamment avec l'aide des étudiants des écoles partenaires.

Contact antenne Rhône-Alpes : Jean-François de Lavison ([mailto : jf.delavison@eu.biomerieux.com](mailto:jf.delavison@eu.biomerieux.com))

Informations pratiques

- Communication sur le progrès (CoP)

Pour les entreprises qui ne publient pas de rapport annuel et qui n'ont pas de site internet :

Le Bureau GC a accepté la contre-proposition de CoP que le Forum français vous avait envoyée le 27 octobre dernier. La forme que doit prendre la CoP pour les entreprises sans site internet et sans rapport annuel sera appliquée au niveau mondial. Elle se traduit de la façon suivante lors de la rédaction de la bonne pratique annuelle :

- déclaration du PDG de soutien au Pacte Mondial (PM) en introduction ;
- description prévue d'une ou plusieurs bonnes pratiques nouvelles ;
- indication des résultats attendus en utilisant si possible des indicateurs, en conclusion.

Pour les adhérents qui publient des documents annuels et qui disposent d'un site internet :

leur engagement de la CoP ne change pas. Ils doivent communiquer leur adhésion à leurs parties prenantes grâce à leurs différents supports (rapport Développement Durable, site internet, ...).

[Accéder au guide de la Communication sur le Progrès](#)

- Aide à la rédaction de bonnes pratiques

Pour vous aider à rédiger vos bonnes pratiques, plusieurs outils sont à votre disposition : les guides disponibles sur le site du Forum rubrique « boîte à outils », les exemples des autres adhérents sur le site du Forum et/ou du Bureau GC, et les antennes régionales existantes (une nouvelle antenne régionale Grand-Ouest verra le jour début 2005). N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et suggestions, nous nous tenons à votre disposition afin de vous aider à remplir vos engagements.

[Accéder à la boîte à outils](#)

- Nouvelle étude de l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises)

L'ORSE vient de publier une étude sur le thème du « Reporting Social International – Pratiques des entreprises françaises ».

[Accéder au résumé de l'étude de l'ORSE](#)

Actualités du Bureau Global Compact de l'ONU

- Informations diffusées par le Bureau GC de New York

Vous recevez de nombreux messages du Bureau GC et il est tout à fait souhaitable de les lire. Afin de ne pas vous surcharger d'informations, nous veillons à rédiger des comptes-rendus succincts et nous vous transmettons les traductions des informations essentielles pour les adhérents. Toutes les informations du Bureau GC sont sur le site Global Compact.

[Accéder au site GC](#)

- Rappel : engagement à transmettre une CoP et/ou une bonne pratique annuelle

A partir de juin 2005, les adhérents qui n'auront pas satisfait à leur engagement de communication seront considérés comme inactifs par le Bureau GC de NY et seront alors indiqués comme tels sur le site GC. N'oubliez pas de transmettre votre CoP/ bonne pratique au Bureau GC et au Forum. La procédure vous est détaillée dans le guide « soumettre un exemple ».

[Accéder au guide « soumettre un exemple »](#)

- Le 10^{ème} principe mis en avant

A l'occasion de la journée mondiale contre la corruption du 9 décembre 2004, le Bureau GC a publié un document sur la mise en œuvre du 10^{ème} principe. Nous avons traduit ce document de 2 pages présentant les principaux axes de travail.

[Lire le document sur le 10^{ème} principe](#)

Si vous ne voulez plus recevoir cette lettre d'information, merci de nous indiquer les coordonnées du chef de projet Pacte Mondial dans votre entreprise.